

LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

L. O. DAVID : RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

BUREAUX : 25 Rue Ste-Thérèse.

W. F. DANIEL : ADMINISTRATEUR.

ADMINISTRATION.

LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraît tous les samedis. Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

ABONNEMENT.

Un an..... \$1.00
Six mois..... \$0.50

Le numéro 2 Cents.

PAYABLE D'AVANCE.

W. F. DANIEL,
ADMINISTRATEUR

LA TRIBUNE

MONTREAL, 16 JUILLET 1881.

Les patriotes de 1837-38

(Suite)

Les gens en quête de situations se conçoivent dans les rues et les boutiques : les négociants et les industriels se voyaient assaillis par plus de solliciteurs que de chaland.

Pendant quinze jours, j'allai frapper aux portes et aux cours, heurté partout par des compétiteurs nécessaires, sans pouvoir trouver la moindre chose à faire. J'avais d'abord cherché quelqu'emploi qui fût en rapport avec mes goûts et mes aptitudes, puis je m'étais rabattu sur des emplois moins acceptables, puis enfin je m'étais offert pour le premier emploi venu ; mais tout avait été inutile.

Pendant ce temps, mes quelques pièces d'or et mes quelques schellings avaient disparu. Au bout de trois semaines mon hôte, qui était cordonnier et qui commençait lui aussi à manquer d'ouvrage, m'intima l'ordre de ne pas rester chez lui plus longtemps ; il était payé et il savait que j'avais épuisé mes ressources.

XIX

JE DEVIENS JARDINIER.

Avant de retourner à un établissement pénal, j'étais déterminé à épuiser tous les moyens possibles : je redoublai donc de recherches et d'instances et, cette fois, la Providence aidant, j'eus un plein succès. L'occupation que j'obtins était celle d'aide-jardinier : mon nouveau maître était un marchand-tailleur, ancien prisonnier libéré qui s'était enrichi, pendant les années de prospérité de la colonie, et qui avait eu la sagesse de ne pas dissiper son avoir dans les folles spéculations qui en avaient ruiné tant d'autres.

J'allai faire part de ma bonne fortune au capitaine McLean et, muni des papiers nécessaires signés par mon nouveau maître, je me fis transférer en due forme du service de mon Français de l'Île Maurice au service du marchand de Sydney ; car, cette formalité était nécessaire pour régulariser ma position. Les conditions du dernier contrat, du

louage de ma personne, étaient les mêmes que celles dont j'ai déjà rendu compte.

Par mon transfèrement, de *confiseur* que j'étais je devenais *jardinier* et, dans chacun des deux cas, sans le moindre apprentissage.

Le lendemain, je partis en chaloupe avec le fils de mon maître, pour remonter la rivière Paramata, sur les bords de laquelle la propriété de campagne du marchand était située, à quatre milles environ de Sydney. C'était un beau domaine dont huit acres seulement étaient en ce moment défrichés et mis en culture jardinière. Le personnel d'exploitation, auquel je venais m'ajouter, se composait d'un chef jardinier et de cinq prisonniers *loués*.

Les logements se composaient : 1o d'une maison de campagne petite, mais assez élégante, bien meublée et ornée à l'extérieur de plantes grimpantes ; c'était le *cottage* dans lequel logeait la famille du propriétaire dans le cours de leurs promenades à la campagne ; 2o d'une case qui servait de logis au chef de culture et à sa famille ; 3o d'une autre case qu'habitaient les cinq travailleurs *loués*.

Le fils de mon maître, qui était un fort joli garçon, m'introduit dans le *cottage* de la famille et, me montrant une excellente chambre à coucher qui s'y trouvait, me dit que son père lui avait donné l'ordre de m'y installer et de me dire, de sa part, qu'il savait faire la différence entre les autres condamnés et moi, et qu'il entendait que je fusse respecté et traité comme un honnête homme que le malheur, et non le crime, avait conduit dans ce pays.

Je remerciai, de tout mon cœur, mon excellent interlocuteur et je le priai de vouloir offrir à son père l'expression de ma profonde reconnaissance, pour les égards qu'il avait pour moi ; je l'assurai que je tâcherais de reconnaître leurs bontés par mon exactitude au travail et mon zèle pour leurs intérêts. En partant mon jeune maître recommanda au chef de culture de me bien traiter et aux ouvriers *loués* de me respecter.

Je fus aussi surpris qu'enchanté d'un procédé si délicat et si généreux : je m'y attendais d'autant moins que de pareils sentiments étaient peu dans les habitudes de la population de cette colonie, à cette époque du moins, et que certains journaux, comme je l'ai déjà dit, avaient débité, sur notre compte, les colonnies les plus infâmes. Cependant, à cette période de notre captivité, les préjugés soulevés contre nous commençaient à s'éteindre, grâce à l'influence du clergé catholique et d'hommes équitables comme M. le capitaine McLean et mon nouveau maître, et grâce un peu aussi à notre bonne conduite.

Aussitôt après le départ du fils de mon propriétaire, je m'armai d'une pioche et je me rendis auprès du

loueur et des renchassages. Comme fils de cultivateur, je n'étais pas tout à fait étranger à ces travaux, je pus donc m'acquiescer de ma besogne à la satisfaction de mon chef de culture, qui me fit des compliments de mon ouvrage.

Le lendemain, je fus le premier rendu à l'ouvrage ; car j'étais déterminé à ne me laisser dévancer par personne. Je me mis bientôt au fait de la culture et des travaux de défrichement, et tout allait au mieux dans notre établissement. L'excellent propriétaire venait quelquefois visiter son nouveau domaine, il y venait quelquefois même avec sa famille ; il portait pour moi la bonté et les égards jusqu'à me faire venir au milieu des réunions champêtres de sa famille, pour m'offrir un verre de vin.

Si je ne m'étais pas proposé dans ces notes d'être court et de ne me permettre aucune dissertation, cette noble conduite d'un homme, passé de la classe des condamnés à celle des citoyens honnêtes et respectables, me fournirait un thème assez fécond pour une longue digression ; mais, avec la cadre que je me suis tracé, je dois me borner à faire mention de cette belle action et à exprimer toute la gratitude dont elle m'a rempli pour son honorable auteur.

Trois mois après mon arrivée sur la propriété de mon nouveau maître, tous les prisonniers canadiens reçurent avis qu'ils allaient passer de la catégorie des *loués* (*assigned convicts*) à la catégorie des *affranchis-surveillés* (*ticket of leave men*). Sur cet avis nous devions aller au bureau indiqué, pour y recevoir notre permis ou *billet d'affranchissement*, qui nous permettait d'exercer telle industrie qu'il nous plairait, pour notre compte, dans toute l'étendue du district mentionné dans le billet.

Dans le voyage que je fis à Sydney pour prendre mon *billet*, j'allai rendre visite au bon capitaine McLean et à mon bon propriétaire : celui-ci me dit qu'il était prêt à me continuer dans mes occupations ; mais qu'il serait content de me voir en possession d'un meilleur emploi. Je me mis donc à chercher mieux ; mais les choses n'étaient point changées dans la colonie et il me fut impossible de rien obtenir.

Je voyais de temps en temps quelques-uns de mes compagnons d'exil qui travaillaient dans Sydney ou dans les environs. Un jour que je rencontrais mon ami M. Bourdon, il me dit que les confiseurs, chez qui je l'avais laissé, avaient fermé boutique et que, depuis, il avait cherché partout de l'emploi sans pouvoir y réussir. Il ajouta que le seul moyen qu'il imaginait de pouvoir échapper à une complète misère était de rejoindre dix de nos compatriotes qui s'en étaient allés entreprendre, sur une terre en forêt appartenant à un militaire en retraite, une exploitation de bois. Il était décidé à

partir de suite pour le *chantier canadien* et il me sollicita de le suivre, en me représentant que c'était presque la liberté pour nous, et qu'ainsi réunis ce serait une image de la patrie absente.

Cette proposition avait certainement son côté séduisant, j'acceptai. Après avoir pris congé de mon propriétaire, que je remerciai avec effusion de ses bons procédés, je m'occupai avec mon compagnon, M. Bourdon, à faire, au moyen de nos petites ressources, l'achat des outils qui nous étaient nécessaires et de provisions pour une semaine. Ceci fait, nous primes, le sac sur le dos et bâton à la main, le chemin du *chantier canadien*, à travers un bois qu'on nous avait dit rempli de serpents et d'énormes lézards, nommés dans le pays *goanos*.

XX

LE CHANTIER CANADIEN.

Le chantier canadien était à neuf milles seulement de Sydney, sur le côté opposé de la rivière Paramata, et trois milles des bords de la rivière. C'était en pleine forêt ; mais un sentier bien tracé y conduisait, aussi n'eûmes-nous aucune peine à le suivre.

Après informations prises, nous avions décidé, M. Bourdon et moi, de nous mettre à faire des lattes et nous avions monté notre outillage dans ce but. Les raisons qui nous avaient déterminés à choisir la latte pour objet de notre production étaient, 1^o que nous ne faisons pas concurrence à nos camarades du chantier, occupés exclusivement à préparer du bois de charpente et du bois de sciage ; 2^o que l'ouvrage requis, pour cette transformation du bois de la forêt, demandait moins d'habitude des travaux forestiers en général.

Partis le matin de Sydney, nous traversâmes la rivière et, vers midi, nous atteignîmes le chantier, où bientôt arrivèrent de l'ouvrage, pour dîner, nos amis tout réjouis de nous voir. Nos hôtes du moment étaient logés dans une cabane spacieuse, construite d'écorce d'arbres : tout autour régnait, comme dans les chantiers du Canada, une rangée de couchettes mollement et abondamment bourrées de feuilles de fougères et garnies de laine.

Nous préparâmes avec eux le dîner et, pendant ce temps et le temps que dura le repas, nous fîmes part à nos compatriotes de notre projet de nous joindre à eux pour confectionner de la latte. Sachant que nous n'étions pas accoutumés aux travaux forestiers, ils exprimèrent certains doutes sur le résultat définitif de notre entreprise ; — mais, enfin, dirent-ils ; comme il n'y a rien autre chose à faire, dans ce malheureux pays, il faut bien essayer de tout ! — Ils s'offrirent à nous venir donner un *coup de main*, pour partir notre exploitation.

A Continuer.

La " Tribune " et M. Trudel.

M. le sénateur Trudel nous a adressé une longue lettre pour nous reprocher d'avoir été injuste à son égard et surtout d'avoir publié un paragraphe où on l'accusait d'avoir dit que les évêques de la province étaient devenus d'accord après un dîner.

Voici ce que M. Trudel prétend avoir dit :

" On nous accuse sans cesse, dit M. Trudel, de désobéissance. On essaye de faire croire que nous nous révoltons contre l'exécution d'un décret du Saint-Siège. Messieurs, il me semble que l'on eût dû avoir la loyauté et l'esprit de justice de nous épargner cette injuste accusation. Ceux qui la portent souvent tout aussi bien que nous que le décret invoqué donne lieu à deux interprétations, dont la nôtre est pour le moins aussi plausible que l'autre. Nous dirons que le Saint-Siège n'ayant autorisé la succursale qu'à la condition que la charte royale la permit, comme il paraît évident d'après l'opinion des plus hautes autorités légales et d'après l'opinion et les démarches de Laval même qui est allé solliciter en Angleterre et qui sollicite de cette législature, la législation de sa succursale, que la charte Royale ne permet pas cette succursale. Il est également évident que le Saint-Siège n'autorise pas la succursale, n'en veut pas le maintien, puisque vouloir ce maintien contrairement à la charte Royale, serait déroger à la charte Royale.

" Nous pourrions donc avec pour le moins d'autant de raison, accuser nos adversaires d'être eux-mêmes en désobéissance, en révolte contre la volonté du Saint-Siège, puisqu'ils s'obstinent à déroger à la charte Royale. Il y a plus, nous pouvons établir jusqu'à l'évidence que dans l'exécution du décret, ils ont désobéi au Saint-Siège.

" En effet, le décret de 1876 n'ordonne-t-il pas qu'il soit exécuté par tous les évêques ? Non pas deux seulement, mais par les Evêques. " Projet à l'exécution duquel, dit le décret, les Evêques, en union avec Laval précéderont de la manière suivante " etc. Or, n'est-ce pas un fait certain que la majorité des Evêques, a été exclue de l'exécution de ce décret ? et que Laval n'y a procédé que de concert avec Mgr l'archevêque et Mgr de Montréal seuls ? Laval a donc là désobéi à une disposition formelle du décret, disposition sur le sens de laquelle on ne peut se méprendre. On dit, il est vrai, que les autres Evêques, invités à la grande solennité de l'inauguration de la succursale ont là, tous, ratifié l'exécution du décret, en signant une adresse, rendant des actions de grâces à Dieu et au Saint-Siège de cet établissement. Or, je vous le demande ! Est-ce là une ratification ? Est-ce que ce fait d'avoir rendu grâces couvre le vice radical du défaut d'exécution en la manière prescrite par le décret ? Je défie qui que ce soit parmi les hommes de loi de le prétendre sérieusement ! Je suppose le cas d'un tribunal composé de plusieurs juges, de notre Cour d'Appel, par exemple. La loi fixe le nombre de ses membres, de même que le nombre des juges qui devront entendre une cause et rendre ce jugement pour que l'arrêt soit valable. Or, je suppose que deux des juges sur les cinq prennent sur eux d'entendre une cause et de la juger, croit-on qu'un assentiment

quelconque des autres juges pourrait avoir l'effet de rendre valide un jugement radicalement nul? Je suppose, par exemple, que le jugement rendu, les deux juges invitassent à diner les trois confrères qui n'auraient pas entendu ni jugé la cause et leur soumissent leur jugement, croit-on que ce fait, de la part des trois autres juges, de déclarer que c'est un bon jugement, qu'ils l'approuvent, même qu'ils concourent dans ce jugement, empêcherait que ce jugement ne fût une nullité radicale pour avoir été rendu par deux juges seulement, lorsque le cas exige le concours d'au moins quatre juges? Or, dans le cas actuel, la loi qui prescrit le mode d'exécution, c'est le décret lui-même qui ordonne que l'exécution sera opérée par les Evêques, absolument comme la loi civile prescrit que le jugement de la Cour d'Appel sera prononcé par quatre juges. N'y aurait-il pas même raison de déclarer que dans l'un l'un comme dans l'autre cas, la loi a été violée?

« Or je le demande à mon savant ami, si un tel jugement était rendu par deux juges de la Cour d'Appel, dans une de ses causes, ne s'empresserait-il pas d'attaquer un pareil jugement pour cause de nullité absolue? »

Notre réponse sera courte.

1o Nous n'avons pas été injuste envers M. Trudel; nous avons eu soin d'éviter toute expression qui aurait pu le blesser ou mettre en doute la sincérité de ses convictions. Mais ayant eu beaucoup à souffrir comme un grand nombre de nos amis de l'inflexibilité de ses doctrines, nous avons bien le droit de faire voir les variations de ses principes et la légèreté de ses condamnations passées.

A ceux qui, après nous avoir si souvent reproché comme un crime d'avoir réclamé le droit de différer de son curé ou de son évêque en politique, à propos de questions parfaitement libres, viennent tout-à-coup réclamer ce droit dans des matières où l'autorité religieuse la plus élevée s'était prononcée si emphatiquement, nous avons le droit de dire: retirez toutes vos accusations contre nous ou laissez-nous montrer combien elles étaient injustes, absurdes même.

2o Nous n'admettons pas que le décret puisse donner lieu à deux interprétations, nous trouvons même ridicule la manière dont on a exploité les trois ou quatre mots dont le Pape se sert pour dire qu'il ne veut pas déroger à la charte. Comment des évêques, des prêtres et des catholiques comme M. Trudel peuvent-ils donner à ces paroles une interprétation qui serait la contradiction flagrante de toutes les autres parties du décret, l'annulation virtuelle de la décision de la Sacrée-Congrégation?

Comment peut-on supposer surtout que le Pape ait pu avoir l'intention de permettre à quelques-uns de ces évêques d'encourager ceux qui s'adresseraient aux tribunaux pour mettre à néant les effets de son décret et combattre cette université qu'il leur enjoignait de défendre et de protéger? Pourquoi alors cette excommunication portée contre ceux qui entraveraient de quelque manière l'exécution du décret? N'est-il pas évident que le Pape non seulement ne voulait pas déroger à la charte, mais qu'il croyait ne pas y déroger et n'est-ce pas lui faire injure que de supposer qu'il aurait confirmé la décision de la Sacrée-Congrégation en faveur de la succursale, s'il eût pensé que c'était déroger à la charte? Comment un homme qui n'est pas aveuglé par la passion peut-il penser autrement?

3o Dans tous les cas, les principes rigoureux prêchés par Mgr Bourget, Mgr Lafleche et M. Trudel ne leur faisaient-ils pas un devoir d'accepter

l'interprétation la plus propre à donner effet aux vœux et aux recommandations du Souverain Pontife en faveur de l'université et ne leur défendaient-ils pas surtout de donner l'exemple de la désobéissance à l'Ordinaire, à la grande majorité des évêques et d'en appeler de leur jugement au tribunal civil, à la suprématie royale?

4o M. Trudel nie avoir dit que les évêques qui étaient divisés étaient devenus unanimes après un dîner et M. Pagnuelo corrobore sa déclaration. Soit. Admettons que M. Trudel n'a pas eu l'intention d'accuser les évêques de s'être laissés influencer par le dîner, mais que veut dire sa comparaison entre les évêques qui ont ratifié l'exécution du décret et des juges qui rendraient jugement sans avoir entendu la cause ou après simplement en avoir parlé en dinant avec des collègues?

Est-il possible d'accuser plus directement les évêques de légèreté, de négligence et même d'un oubli coupable de leurs devoirs?

Le rapport que M. Trudel fait de ses paroles est moins compromettant en apparence que le résumé qui en avait été publié dans la Tribune, mais en réalité n'est-ce pas la même chose? Vraiment ce n'était pas la peine de commencer par protester avec tant d'ardeur contre notre compte rendu pour finir par le corroborer dans ses parties essentielles.

M. Trudel tient surtout évidemment à se défendre d'avoir voulu insinuer que les évêques avaient été influencés par le dîner.

Quelles que soient ses intentions il a toujours bien voulu démontrer que l'archevêque de Québec, l'évêque de Montréal et les prêtres de l'Université Laval ont manqué à leur devoir et que les autres évêques méritent d'être comparés à des juges qui rendraient jugement sans avoir entendu la cause ou se contenteraient d'approuver le jugement préparé d'avance par deux collègues qui les auraient invités à dîner. Evidemment il a voulu dire qu'une décision rendue dans de pareilles circonstances ne vaut rien.

Nous comprenons que M. Trudel ne sachant comment expliquer le consentement donné à l'exécution du décret par tous les évêques, même par Mgr Lafleche, a dit tout ce qui lui a passé par la tête, mais il n'en est pas moins vrai que si un libéral eût commis une pareille faute on ne lui aurait jamais pardonné.

Qui osera soutenir le contraire?

Quelques journaux expriment l'opinion que la mort sur l'échafaud n'est pas un châtement suffisant pour des crimes comme celui qui vient de commettre Guiteau, l'assassin du Président des Etats-Unis. Ils disent avec raison que l'échafaud est trop un théâtre pour ces êtres incomplets et dangereux que le désir de faire du bruit autour de leur nom pousse à toutes les folies, à tous les crimes. Il faudrait leur enlever la satisfaction que leur fait éprouver l'idée de mourir avec ostentation et de faire parler d'eux dans les journaux. Il faudrait enfin les empêcher de poser, en leur infligeant des châtements sévères et ignominieux.

Quand au lieu d'une mort dramatique et solennelle ou d'un emprisonnement presque agréable, ces fous-furieux auront de plus en perspective le carcan et le fouet, ils hésiteront à jouer du couteau ou du pistolet.

Il n'y a pas de doute que le fouet est devenu nécessaire dans un grand nombre de cas. C'est le châtement

qui devrait être infligé à une foule de jeunes polissons pour les empêcher de devenir de grands criminels, aux insulteurs de femmes et de filles, à tous les fous-furieux, fanatiques et orgueilleux de la trempe de Guiteau. Cela bien entendu n'empêcherait pas qu'on les pendrait quand ils auraient mérité la corde.

Nous disions, la semaine dernière, que les châtements pour certaines offenses ne sont pas assez sévères maintenant. La législation aurait certainement besoin d'être modifiée sous ce rapport ici comme ailleurs et il faudra bien en arriver là tôt ou tard. Mais l'abus! va-t-on dire. A notre époque, les abus judiciaires comme les abus politiques ne sont pas à craindre comme autrefois, car ils sont promptement réprimés et réparés.

Quel est le roi ou le juge qui peut, à notre époque, abuser pendant des années de son pouvoir?

Les journaux américains ont raconté en termes touchants ce qui s'est passé, lorsque l'épouse et la fille du Président Garfield sont arrivées au chevet de son lit après la tentative d'assassinat. C'était à qui de la femme ou de la fille montrerait plus de courage en présence du malade afin de ne pas lui causer une émotion funeste. Le Président craignait beaucoup lui-même cette première entrevue pour sa femme qui, comme on le sait, a été fort malade; il redoutait une rechute. « Mais Mme Garfield est la plus courageuse femme du monde, » ont dit ceux qui l'ont vue dans cette circonstance critique. On a beaucoup remarqué aussi l'énergie de la jeune fille du Président.

Au premier médecin qu'elle rencontra en entrant dans la maison, elle dit: « Papa va-t-il mourir? » « C'est bien possible, » répondit le médecin. Elle devint pâle, mais ne pleura pas et quand elle entra dans la chambre de son père, elle s'agenouilla près de lui, et lui dit en lui donnant un baiser au front: « Nous voilà avec toi, nous sommes heureuses. »

Le Président voyant les efforts qu'elle faisait pour ne point pleurer, lui dit: « Merci, ma brave et chère enfant. » Elle se hâta de sortir et donna alors un libre cours à ses larmes. On lui avait dit qu'elle verrait son père à la condition qu'elle ne pleurerait pas.

Les banquiers de New-York voulant donner au président Garfield un témoignage pratique de leur sympathie ont souscrit la jolie somme de 250,000 en faveur de Mme Garfield. Il faut avouer que les Américains savent faire les choses. C'est une preuve qu'un homme public aux Etats-Unis peut rester honnête sans s'exposer à laisser sa famille dans la misère.

Le fait est que les témoignages de sympathie ne manquent pas à Garfield, il lui en vient de tous côtés et sous toutes les formes. Un cultivateur lui a envoyé une vache dont le lait est extraordinaire. Le président boit ce lait avec le plus grand plaisir.

La fameuse prophétie D'Orval qu'on vient de publier à Montréal dans une brochure, a soulevé une vive discussion en France. Plusieurs membres du clergé la regardent comme une imposture. Toute la partie qui concerne le règne de Na-

poléon Ier a été écrite après coup et le reste a été fait au hasard avec des lambeaux d'anciennes prophéties. C'est pourquoi la prophétie est si précise quand il s'agit de Napoléon Ier et si vague lorsqu'il est question des événements arrivés depuis. « Comment se fait-il, dit un critique, que le règne si important de Napoléon III n'y est pas mentionné? » Ceux donc qui ont confiance dans la prophétie D'Orval feraient bien d'être sur leurs gardes. Le fait est que la plupart des prophètes de nos jours sont des fanatiques ou des exaltés qui se permettent de prédire ce qu'ils désirent.

L'abbé Alexis Pelletier ne pouvait manquer de dire son mot dans la question de l'Université Laval. Il n'y va pas par quatre chemins; il affirme qu'il a vu à cette université les livres les plus impies entre les mains de jeunes étudiants en médecine, d'après recommandation de leurs professeurs, que Laval a continué à garder comme professeurs des hommes qui avaient engagé quelques-uns de leurs élèves à entrer dans la franc-maçonnerie, qu'enfin il sera opposé à l'Université tant qu'elle ne sera pas vraiment catholique!

Le Pape, la Sacrée-Congrégation, tous les évêques de la province, moins un, l'archevêque de Québec et les prêtres éminents de l'Université ont tort de soutenir une institution qui n'est pas vraiment catholique!

Quelqu'un nous demande de démontrer qu'il serait temps d'appliquer les mandements des évêques de la province sur la libéralisme catholique contre ceux qui veulent que la loi l'emporte sur les décisions de l'autorité religieuse. Il n'y a pas de doute que d'après leurs principes d'autrefois les adversaires de l'Université Laval et des décrets du Saint-Siège se condamnent au feu qu'ils ont tant de fois allumé pour les catholiques libéraux.

Ce sont de véritables catholiques libéraux et on devrait leur donner ce nom à l'avenir.

M. Labelle, un ouvrier dont la capacité est reconnue, fut chargé dernièrement de la construction des ponts nécessaires au prolongement du chemin de fer du Nord jusqu'aux casernes. C'est un M. Beemer qui a obtenu, comme on sait, le contrat de ce prolongement, et il a eu pour ingénieur et premier commis deux Anglais ou Ecossais.

M. Labelle vient d'être déchargé et remplacé par un Ecossais et tout porte à croire que c'est parcequ'il est Canadien-français.

Nous n'aimons pas à lancer souvent des accusations de cette nature, car elles ont pour effet de susciter des animosités nationales, mais tous les jours nous devenons de plus en plus convaincus qu'un certain nombre de nos compatriotes anglais n'emploient des Canadiens-Français que lorsqu'ils ne peuvent faire autrement.

Il est bon qu'ils sachent que nous nous en apercevons.

Messieurs J. M. Emard, L. E. Turgeon, A. S. Mackay, G. O. Drouin, H. G. LaJoie, A. David, T. T. Brûseau, L. J. B. Taché, J. D. Ledue, E. Gauthier, E. Lamiraude, tous élèves de l'Université Laval, à Montréal, et Messieurs E. McMahon, E. Guérin, G. Foster, C. Raynes, A. G. Cross, J. B. Berthelot, C. A.

Madore, W. Lighthall, de l'Université McGill ont été admis sur l'examen écrit seulement, le 12 juillet courant, à la pratique de la profession d'avocat.

Les réponses données par ces messieurs étaient, paraît-il, remarquablement bonnes.

Messieurs I. E. Paradis, de l'Université Laval, et W. A. Pellette, W. A. Weir, S. Jackson, A. G. McGalls et R. S. Weir de l'Université McGill ont aussi été admis le même jour après examens écrit et oral, à la pratique de la même profession.

En réponse à la Patrie, au Canadien et à l'Electeur nous dirons la semaine prochaine ce que nous savons et pouvons au sujet de la coalition. On verra qu'on a tort de faire des suppositions blessantes pour nous et pour ceux qui voulaient une coalition dans l'intérêt de la province. Le public jugera qui aura eu tort ou raison.

NOUVELLES DIVERSES.

—La police de Québec est à la recherche d'un cocher de place qui est accusé de s'être enfui avec une jeune fille, arrivée à la ville, mardi matin, et venant du Couvent de Pointe-Claire.

M. Achille Larue, ex député de Bellechasse, revenant de l'île d'Orléans en yacht, vendredi, en compagnie de MM. Chs. Langelier, Paul de Cazes et Napoléon Legendre fut précipité dans le fleuve, par un mouvement subit de la voile. M. Larue allait disparaître sous les flots pour la dernière fois lorsqu'on l'a heureusement sauvé du danger. La mer a trouvé que la Cour Suprême avait été assez cruelle pour un aussi gentil garçon.

Un jeune garçon de 15 ans, fils d'Octave Mercier, manchonnier, demeurant sur la rue Notre-Dame des Anges, à Saint-Roch de Québec, s'est noyé, mardi matin, dans la rivière Saint-Charles près du Pont Dorchester.

Triste accident. — Quatre jeunes gens de Montréal, MM. C. Cameron, C. W. DeZouche, Benjamin Martin et Adams, de passage à Berthier se rendirent lundi matin à Sorel en chaloupe et se préparaient à retourner à Berthier, lorsqu'en voulant attacher leur chaloupe à celle d'une barge qui passait, leur embarcation chavira et ils se réfugièrent dans la chaloupe de la barge. Ils demandèrent au capitaine de longer le rivage d'aussi près que possible afin de leur permettre de nager jusqu'à la terre ferme, ce que celui-ci s'empressa de faire. Les jeunes gens se jetèrent à la nage et purent gagner le rivage, à l'exception de Martin qui fut étouffé par les vagues et se noya. Le défunt était le fils de M. Geo. Martin, photographe bien connu de Montréal.

—Les Américains jubilent depuis quelque temps: leurs chevaux gagnent les courses à Paris et à Londres et leurs chanteuses Mlle Zandt et Mlle Griswold triomphent à l'opéra.

—Il est heureux que la main des meurtriers ne soit pas sûre, surtout lorsqu'ils veulent tuer les chefs des nations. Malgré les deux balles qu'il a reçues à bout portant, le Président des Etats-Unis vit encore et on cite l'exemple de plusieurs soldats qui ont vécu avec une balle dans le foie. Mais les rapports sont si contradictoires qu'il est impossible de dire s'il vivra.

L'épouse du Président a failli se faire tuer elle aussi en se rendant de Long Branch à Washington auprès de son mari blessé. Le train qui n'était composé que de la locomotive et d'un char Pullman, faisait un mille à la minute; tout-à-coup la barre d'acier qui relie les roues de la locomotive se brisa et les deux bouts se mirent à labourer la terre et à déchirer les traverses dont les éclats volaient partout et déchiquetaient les flancs de la locomotive. Il en fut ainsi

l'espace de près de deux milles et les ingénieurs disent qu'ils ne savent pas comment le train a pu subir un pareil accident sans dérailler; or le déraillement e'était la mort pour tous ceux qui étaient à bord des chars.

Guiteau l'assassin qu'on a voulu faire passer pour un Canadien-français est un américain descendant de français, un exalté, un ambitieux, un affamé politique, un de ces politiques sans cervelle qui se croient nécessaires à l'Etat et ne peuvent pardonner qu'on les néglige. Il voulait avoir une place!

Une abandonnée. — Après avoir vécu maritalement avec Pierre D..., employé de commerce, rue du Faubourg St-Martin, Paris, la nommée Henriette Dumas, âgée de 26 ans, avait été abandonnée par lui. Désespérée, sans travail, mère d'un jeune enfant, elle attendit ce dernier, le matin, à la porte de son magasin. A huit heures, comme il arrivait, Henriette se présenta à lui et lui demanda de lui venir en aide ainsi qu'à leur enfant. Une explication assez vive, qui attirait même l'attention des passants, eut lieu.

Enfin, sur les refus persistants de D..., la pauvre fille, affolée, tira un couteau de sa poche et lui dit: —Tiens, je vais te débarrasser et tu seras responsable de ma mort!...

En même temps, elle se portait deux coups violents au côté; mais la lame ne put, fort heureusement, pénétrer dans les chairs, empêchée par les baleines du corset. On se précipita sur la jeune femme pour la désarmer. Elle fut conduite, dans un grand état d'exaltation, au poste de police où elle se clama peu à peu et fondit en larmes.

Quant au bellâtre, Pierre D..., il entra chez son patron, sans plus s'enquérir de cette pauvre femme.

Un drame horrible. — Un journaliste nommé Callens, âgé de quarante-sept ans, demeurant à Armentières (Nord), a étranglé sa femme, Collette Vermech, âgée de 37 ans, mère de cinq enfants, et sur le point de devenir mère encore.

Le crime a été accompli pendant la nuit. Une petite fille de deux ans couchée dans un bercéau à côté de sa mère ne s'est pas éveillée pas plus que les autres enfants qui reposaient dans une chambre voisine.

Le matin, vers sept heures, la petite Marie, âgée de onze ans, en pénétrant dans la cuisine, a trouvé son père pendu à l'espagnolette de la fenêtre.

Elle a prévenu ses quatre autres sœurs qui, à la vue des cadavres de leur père et de leur mère ont pris la fuite.

La police est arrivée. Il résulte des premiers renseignements que Callens travaillait peu et se livrait à la boisson. De plus il était jaloux, bien que la conduite de sa femme fût irréprochable.

Il paraît certain que depuis quelque temps le meurtrier préméditait son crime. Ainsi, dimanche dernier, à la suite d'une querelle de ménage, il avait dit à ses filles: "Il faut toujours tenir avec votre père, car votre mère pourrait mourir, et vous auriez besoin de lui."

Forterville. — Tel est le nom d'un joli village situé dans le comté de Lotbinière. Il porte le nom de son fondateur M. Fortier, homme entreprenant dont le nom mérite d'être conservé. Quand M. Fortier arriva dans cette partie du pays, on n'y voyait pas une maison, c'était la forêt.

Aujourd'hui c'est un joli village pourvu de moulins, et de magasins, qui vient d'être doté d'un bureau de poste.

Les fils de M. Fortier continuent l'œuvre de leur père et déploient la même énergie, le même esprit d'entreprise.

— Il est bien vrai qu'il faut mourir pour faire dire du bien de soi; tous ceux qui parlent maintenant du pauvre prince impérial mort si tristement et si jeune, font l'éloge de ses qualités.

Sa générosité était grande et paraît d'une nature exquise. Le prince avait une petite liste civile représentée par l'argent que l'empereur et l'Impératrice lui donnaient pour ses

menus plaisirs. Tout cet argent passait à des aumônes. Un jour qu'il se trouvait à la tête d'une "grosse" somme de 80 fr., cédant à son bon cœur, il vida sa bourse entière dans les mains d'un soldat amputé, qui s'était présenté aux Tuileries pour demander des secours.

Un autre trait donnera une idée des élans de son bon cœur. C'était à Compiègne: une vieille femme, dans la plus affreuse misère avait sa compassion, mais le Prince avait épuisé sa bourse à d'autres aumônes. Que faire? Voici l'idée qui vint au Prince:

Le soir même, il fit le tour du salon, son chapeau à la main, quéant pour la pauvre femme. Inutile de dire que les pièces tombèrent dru. Mais, sur les entrefaites, on annonça Leurs Majestés. L'Empereur n'entendit point que ses invités fissent les frais de la charité impériale, et le pauvre Prince dut rendre l'argent qu'il avait recueilli. Mais sa protégée n'y perdit rien. On pouvait s'en fier, à cet égard, au bon cœur de l'Impératrice.

Compagnon dangereux. — Nous lisons dans le *Telegram* de Toronto:

"Deux jeunes gens apparemment très respectables, ayant obtenu de l'ouvrage sur un chemin de fer, ont retenu une chambre commune dans la pension No. 160 Adélaïde street. A une heure du matin les autres pensionnaires ont été éveillés par les cris: A l'aide! Police! Au meurtre! — Un policeman et une douzaine d'étudiants sont accourus, et ayant enfoncé la porte de la chambre des nouveaux venus ils les ont trouvés luttant sur le plancher, le cou de l'un couvert de sang. A la vue des arrivants la lutte a cessé, et le plus grand des étrangers a fait le remarquable récit suivant: Son compagnon et lui s'étaient retirés vers dix heures, et le narrateur s'est endormi presque aussitôt. Après un temps qu'il ne peut pas apprécier, il a été éveillé par une sensation de suffocation, et en ouvrant les yeux il a vu que son ami lui serrait le cou et s'efforçait de l'étrangler. Ses yeux brillaient comme ceux d'un fou furieux, et il se cramponnait de toute sa puissance au cou de son compagnon, qui n'a pu se débarrasser de lui qu'après s'être débattu désespérément. Quand il a enfin été relâché, le maniaque a pris son élan pour sauter par la fenêtre, mais son camarade l'a retenu, terrassé et maintenu sur le plancher en appelant à l'aide.

"Le récit achevé, les étudiants ont examiné l'homme qui avait essayé d'étrangler son ami, et leur avis a été qu'il souffrait des effets d'une crise spasmodique et qu'il n'avait pas eu conscience de ce qu'il faisait."

— Il paraît que Sarah Bernhardt avait stipulé parmi les conditions de son engagement à Londres qu'elle aurait le droit de choisir l'un des acteurs. Jeanne sa sœur s'attendant à être choisie avait fait une commande considérable de robes, mais Sarah préféra emmener Angelo avec elle. Jeanne est furieuse et jure de se venger de sa sœur. Les critiques qui pleuvent sur la tête du pauvre Angelo à Londres doivent faire plaisir à Jeanne. Il faut avouer qu'il n'est pas très fort M. Angelo.

LA MAISON DUPUIS FRERES, 605 RUE STE-CATHERINE. — Se voit forcée de réduire d'un tiers le prix de toutes ses marchandises.

Malgré que les affaires aient été splendides, il lui reste un si grand surcroît de marchandises qu'il lui faut vendre à tout prix afin de faire place à l'importation d'automne que l'acheteur de la maison, Louis N. Dupuis, est en ce moment à choisir sur les marchés d'Europe, et qui va commencer à arriver dans le mois prochain.

Ainsi qu'onque ira acheter chez DUPUIS FRERES d'ici au VINGT JUILLET prochain sauvera certainement 35 cents par piastre.

C'est au public d'en profiter! Allez donc tout droit chez.

DUPUIS FRERES, 605 rue Ste. Catherine, coin de la rue Amherst, Montréal.


LA COMPAGNIE DU
Chemin de Fer du Pacifique Canadien
—
Emigration à Manitoba
ET AU
NORD-OUEST CANADIEN
—
Vente de terres.

POUR encourager rapidement la colonisation dans cette contrée, la Compagnie du Chemin de fer du Pacifique Canadien sera disposée, jusqu'à avis contraire, à vendre des terres pour les cultiver au prix modique de \$2,50 l'acre, payable par versements et sera de plus une déduction de \$1,25 pour chaque acre de terre qui sera mis en culture dans les trois ou cinq années qui suivront la date de l'achat, et suivant l'étendue des améliorations qui auront été faites sur ces terres.

Les terres ainsi offertes en vente ne comprendront pas le minerai, le charbon ou le bois debout ou les endroits pour le site des villes ou autres fins pour les chemins de fer.

Des contrats à des taux spéciaux seront faits en faveur de ceux qui veulent s'occuper de l'élevage des bestiaux ou pour d'autres fins qui ne comprennent pas une culture immédiate.

Les colons qui veulent aller s'établir sur ces terres, et les effets qu'ils auront avec eux seront conduits et envoyés à leur destination à des termes très avantageux.

D'autres détails seront fournis sur demande aux bureaux de la Compagnie du Chemin de fer du Pacifique Canadien, à Montréal et à Winnipeg.

Par ordre du Bureau:
GHS. DRINKWATER.
Secrétaire.
Montréal, 16 Juillet 1881. 5 ins.

A. I. WATIER
HORLOGER ET BIJOUTIER
27, RUE ST-LAURENT,
MONTREAL.

Mr. A. WATIER a constamment à la disposition du public un choix considérable de Diamants, de Montres, d'Horloges et de Bijouteries de tout genre et à des prix très-modérés.

Mr. Watier apportera une attention spéciale à tous les travaux qui lui seront confiés.
juillet 9 1881. a-1

ENCORE BIEN ASSORTI!

Nos PANTALONS se vendent meilleur marché que jamais. Nous tenons à avoir toujours en main un assortiment considérable. PANTALONS de

\$1.25! \$1.25! \$1.25!

Nos HABILLEMENTS se sont très bien vendus tout le printemps, nos prix sont si raisonnables et notre assortiment le plus considérable qu'il y ait dans la ville.

Nos HARDES D'ENFANTS donnent entière satisfaction à tout le monde. Nos GILETS (CORPS) et CALECONS se vendent depuis 20, 25, 35, à 50 cts.

Nos CHEMISES de couleur ne sont pas surpassées pour le bon marché, aussi nos CHEMISES BLANCHES dont le prix est de 55, 65 et 75 cts. chez

I. A. BEAUVAIS
186 et 188, RUE ST-JOSEPH,
NOUVEAU MAGASIN.
Montréal, 23 avril 1881.

LONGPRE & DAVID
AVOCATS,
Coin des rues Notre-Dame et St-Vincent.
A. R. LONGPRE, L. O. DAVID.

JOHN C. McLAREN
Manufacturier de
Matériel de chemins de fer et de moulins, cuir, caoutchouc et toile, courroies et boyaux
Fibres d'emballage en Caoutchouc
SACS DE CONDUCTEURS POUR ARGENT OU LETLRES
EN MAGASIN OU FAITS A ORDRE
Salles de vente et de fabrication au
No. 10 RUE BONAVENTURE, No. 10
MONTREAL.



FERMIERS!
Voyez les FAUCHEUSES, les MOISSONNEUSES et les RATEAUX de
CASSITT & FRÈRE.

Ce sont les meilleurs et sont vendus au plus bas prix.
Toutes garanties de première qualité. Diverses améliorations ont été faites à toutes nos machines pour cette année.

L. J. LATIMER,
Rue McGill, Montréal.
P. S. Nos agents dans chaque paroisse en ont des échantillons.
25 juin — cm.

GLACIÈRE BARIL
Pour empêcher les viandes de suer.
—
Premier prix à l'exposition de la Puissance.

Conserve les viandes pendant les plus grandes chaleurs.

En usage chez tous les bouchers et dans un grand nombre de communautés et de maisons privées.

S'adresser à
J. E. BARIL,
No. 177, rue Laval, Montréal.
11 juin. — 3ms.

Maison Notre-Dame.
E. MATHIEU & FRÈRE
Epiceries, Vins, Liqueurs,
Cigares de la HAVANE, etc.

Vin de Messe, une spécialité
7, RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.

En vous transmettant notre carte d'affaires nous avons l'honneur de solliciter vos commandes que nous remplissons avec empressement. Vous trouverez chez nous un assortiment complet de premier choix, à des prix uniformes et modérés.

Vos obéissants serveurs,
E. Mathieu & Frère.
11 juin. — 12 ms.

GEORGE BRUSH
MACHINISTE-FONDEUR
Fabricant de bouilloires

EAGLE FOUNDRY
34 KING STREET 34
MONTREAL.

23 avril — cm
Mercier, Beausoleil & Martineau,

Avocats,
No. 55, RUE ST-JACQUES
MONTREAL.

N. B. — M. Mercier donnera une attention spéciale aux affaires criminelles.
HON. HONORÉ MERCIER,
Ex-Solliciteur Général, Député de St-Hyacinthe.

CLEOPHAS BEAUSOLEIL, PAUL G. MARTINEAU,
Autrefois Syndic Officiel. B. C. L.
23 oct. 1880. — aa.

MM. J-BTE MANTHA & CIE
Nos 10 & 12

RUE SAINT CHARLES BORROMEE
L'ANCIEN MOULIN L. CHARBONNEAU
Sont heureux d'annoncer à leurs amis et au public en général que leur moulin est maintenant en pleine opération et qu'ils sont prêts à préparer le bois soit blanchir, emboutever, scier à la scie ronde ou à l'échasse, et qu'ils se chargent de faire toute espèce de menuiseries, tels que portes, chassis, portiques, lucarnes, etc.
Leurs prix sont des plus modérés et l'ouvrage des mieux faits.
J. B. MANTHA T. PREFONTAINE
Cidevant chez MM Pour les finances.
Paquet et Robert.
Montréal 5 Février 1881. 1a — a

MAISON D'EPICERIES
CANADIENNE
—
OLIVIER DEMERS
No 6
COIN DES RUES INSPECTEUR
ET ST-ANTOINE

Assortiment complet de ce qu'il y a de mieux à bon marché

Thé, Café, Beurre, Sucre d'Erable, Sirop d'Erable, Fromage anglais et Fromage de Gruyère, Pains français, Fèves et Fruits en boîtes, Sardines, Poissons de toutes sortes
De la meilleure qualité.

Les Vins de M. Demers tels que Clarets, Vins Blancs, Vins de Messe, etc., sont renommés et recommandés par tous ceux qui en font usage.

Le public est invité à venir visiter l'établissement de M. Demers qui acquiert tous les jours de la popularité.
Montréal 19 mars 1881. — a

GALARNEAU & BARBEAU
Importateurs de
MARCHANDISES SECHES
HARDES FAITES
— En Gros et en Détail —
75 1/2 RUE ST-JOSEPH 75 1/2
Montréal.

N. B. — Des Tailleurs habiles sont attachés à l'établissement, et il ne sera rien épargné pour satisfaire les personnes qui voudront bien favoriser cette Maison de leurs commandes.

Une visite est respectueusement sollicitée.
H. Galarneau. Tancrède Barbeau.
Montréal 23 avril — cm

POUDRE CORYZINE
DE
LAVIOLETTE ET NELSON,
MONTREAL.

Pour la guérison rapide du Rhume de cerveau. Cette poudre enlève immédiatement l'acuité du mal, rend la liberté de la respiration et prévient le rhume de poitrine, suite naturelle du coryza.
On aspire cette poudre par le nez comme du tabac; elle agit sans provoquer ni étournelements, ni irritations d'aucune sorte.

DIRECTIONS.
Cinq à six prises aspirées fortement à cinq minutes d'intervalle, et ensuite une prise toutes les heures jusqu'à guérison.
Prix: 25 cts, la boîte.

TRENTE ANNEES DE SUCCES.

PRESCRIPTION DU DR. NELSON
Infaillible dans le traitement des
BRONCHITES, RHUMES, ASTHME,
ENROUEMENT, ETC.
Prix: 25 cts. la bouteille.

En vente chez LAVIOLETTE ET NELSON, 29, Rue Notre-Dame, et dans toutes les Pharmacies.
3 octobre 1880. — aa-1

Payette & Bourgeault
LIBRAIRES

250, RUE ST. PAUL, 250
NOUVEAUX OUVRAGES CLASSIQUES
PAR
E. ROBERT, Clerc de St. Viator.
Approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique.

Grammaire et Exercices... \$3.75
" " Élémentaire partie de

" " [l'élève] dz 1.50
" " [partie du] Ex. de la Gram. Elém. maître [Ex 0.60
" " l'élève. dz 2.40

Grammaire complète..... dz 3.00
Exercices de la Grammaire complète [Partie de l'élève]..... dz 3.00
Exercices de la Grammaire complète, [Partie du maître]..... Ex 0.55
Dictées Graduées et Raisonnées, [1ère année]..... Ex 0.38

Méthode de Style et de Composition.
Livre de l'élève, (1ère année) dz \$3.60
" du Maître, " Ex 0.75
" de l'élève, 3me " dz 3.60
" du Maître, " Ex 2,70
Montréal 23 octobre 1880

FEUILLETON DE " LA TRIBUNE "

Le chateau de malheurs.

(Suite.)

Les domestiques racontèrent qu'ils avaient été réveillés à minuit par un bruit sourd ; ils pensaient que le vieillard avait besoin d'eux, et comme ils se disposaient à se rendre vers lui, le gardien de la cour annonça que le feu venait d'éclater dans la chambre de Daniel. Les gens de la maison se précipitèrent de ce côté et tentèrent vainement d'ouvrir la porte. On brisa alors la fenêtre basse, on arracha les rideaux enflammés, et on trouva l'intendant étendu sur le parquet et évanoui. Il tenait à la main le flambeau dont la flamme avait atteint les rideaux ; des lambeaux d'étoffe en feu lui avaient brûlé les sourcils et une partie des cheveux, et on remarqua avec surprise que la porte était fermée en dedans par de lourds verroux qui ne s'y trouvaient pas la veille. V... reconnut par là que l'intendant avait voulu s'enlever la possibilité de sortir, mais qu'il n'avait pu résister à son aveugle impulsion.

Le vieillard tomba gravement malade ; il ne parlait plus, prenait peu de nourriture, et semblait accablé par une affreuse pensée. Le justicier le croyait perdu ; et comme il avait fait tout ce qui dépendait de lui pour son protégé, il se disposait à quitter le château. La veille de son départ, en rassemblant tous ses papiers, il aperçut un petit paquet qui lui avait échappé. Ce paquet était scellé de la main du baron Hubert, et portait cette inscription : " Pour être lu après l'ouverture de mon testament." Le justicier allait ouvrir ce papier qu'il retrouvait d'une façon si inexplicable, lorsque Daniel entra. Il déposa sur la table un carton noir qu'il tenait à la main, et tombant à genoux : " Je ne voudrais pas, dit-il d'une voix sourde, mourir sur l'échafaud." Puis il se leva péniblement, et s'en alla.

CHAPITRE XXI.

Le justicier passa toute la nuit à lire les papiers contenus dans le carton noir et le paquet. Toutes ces pièces s'accordaient ensemble, et lui indiquaient les mesures qu'il devait prendre. A son arrivée à K..., il se rendit aussitôt chez le baron Hubert, qui le reçut avec un froid orgueil. Il eut avec lui une conférence qui dura depuis midi jusque dans la nuit, et le lendemain le baron déclara devant la justice qu'il renonçait à ses prétentions sur le majorat, et reconnaissait comme légitime possesseur de ce domaine le baron Rodrigue, fils de Wolfgang et de mademoiselle Julie de Saint-Val. En sortant du tribunal, il monta dans sa voiture, s'éloigna seul, et écrivit à sa mère et à sa sœur une lettre dans laquelle il leur laissait entendre, par certaines expressions équivoques, qu'elles ne le reverraient peut-être jamais.

Rodrigue fut bien surpris d'apprendre cette solution de son affaire : il pria le justicier de lui expliquer par quel moyen merveilleux il en était venu à un tel résultat. Mais celui-ci ajourna ces confidences au temps où son jeune maître serait en possession du majorat. Un obstacle s'y opposait encore : la justice, ne se contentant point de la déclaration d'Hubert, demandait à voir l'acte de légitimation de Rodrigue. En attendant, V... proposa au jeune seigneur de demeurer à Her..., et de donner dans le

château un asile à la mère et à la sœur d'Hubert, qui se trouvaient dans un assez grand état de gêne. La joie avec laquelle Rodrigue accepta cette proposition montra quelle vive impression la jeune Séraphine avait faite sur lui, et il sut si bien profiter de son séjour à Her..., que quelques mois après il avait gagné le cœur de la jeune fille et le consentement de la baronne. V... trouvait ce projet d'union un peu précipité ; car il était assez douteux qu'on parvint à se procurer l'acte de légitimation.

Des lettres de Courlande interrompirent la vie idyllique que l'on passait au château. Hubert n'avait point paru dans ses propriétés : il s'était engagé au service de la Russie, et venait de partir pour faire une campagne contre la Perse. Cette nouvelle obligeait la baronne à se rendre avec sa fille dans ses terres, pour les administrer ; Rodrigue demanda à les accompagner, et lorsque V... retourna à K... le château était désert.

La maladie de l'intendant empirait de jour en jour, et, comme il ne croyait pas en revenir, ses fonctions furent confiées à François, le fidèle serviteur de Wolfgang. Après de longs délais, le justicier reçut enfin les heureuses nouvelles qu'il attendait de la Suisse. Le pasteur qui avait marié Rodrigue était mort depuis longtemps ; mais on trouva dans le registre de l'église une note écrite de sa main, et où il était dit que le jeune homme qui sous le nom de Born avait épousé mademoiselle de Saint-Val s'était fait connaître à lui comme le baron Wolfgang de Her..., fils aîné du baron Rodrigue. On retrouva de plus deux témoins du mariage : un négociant de Genève, et un capitaine français, retiré à Lyon. Wolfgang leur avait également déclaré son vrai nom, et ils confirmèrent par serment le fait que constatait la note du pasteur. Rien ne s'opposait plus à ce que Rodrigue entrât en possession du majorat ; Hubert fut tué dans la première bataille à laquelle il assistait ; son jeune frère avait déjà eu le même sort. La baronne Séraphine héritait ainsi des domaines de Courlande, et les apportait pour dot à l'heureux Rodrigue.

CHAPITRE XXII.

Au mois de novembre, Rodrigue amena sa fiancée à Her..., prit possession du majorat, et épousa Séraphine. Plusieurs semaines se passèrent dans le tourbillon des fêtes. Peu à peu les convives quittèrent le château, à la grande satisfaction de V..., qui ne voulait pas s'éloigner de ce domaine sans le faire connaître dans tous ses détails au jeune seigneur. L'oncle de Rodrigue avait réglé scrupuleusement les revenus et les dépenses de la propriété, et avait laissé un capital considérable. Hubert avait employé les revenus pendant trois ans à acquitter ses dettes. Depuis le jour où le justicier avait reconnu le somnambulisme de Daniel, il s'était installé dans la chambre à coucher du vieux baron, afin d'être plus à portée d'épier l'intendant, et de tirer de lui un aveu. Un soir, le justicier et le jeune seigneur travaillaient dans cette chambre voisine de la grande salle ; tous deux étaient assis près de la cheminée : V..., la plume à la main, calculait les ressources du majorat, tandis que Rodrigue parcourait les livres de compte. Ni l'un ni l'autre n'entendaient le sourd mugissement de la mer, le cri des mouettes qui frappaient de leurs ailes sur les vitraux, ni les rafales du

vent qui sifflait et gémissait dans les corridors. Tout à coup cependant, à un éclat de l'orage, le justicier s'écria : " Quel mauvais temps ! " Le baron, plongé dans le calcul de ses richesses, répondit d'un air distrait : " En effet, c'est un temps très-orageux."

Mais au même instant il se leva avec terreur ; la porte de la salle venait de s'ouvrir, et Daniel, que l'on croyait retenu au lit par sa maladie, apparut, le visage pâle et livide, comme un fantôme : il recommandait ses promenades nocturnes. Il s'approcha, en poussant de douloureux soupirs, de la porte, et se remit à la gratter avec une sorte de fureur.

" Daniel ! Daniel ! s'écria le baron épouvanté, que fais-tu ici à cette heure ? "

L'intendant poussa un douloureux gémissement, et tomba sur le parquet.

Le justicier appela des domestiques, qui relevèrent l'intendant : mais tous les efforts que l'on fit pour réveiller ses sens furent inutiles.

Alors le baron désespéré s'écria : " Dieu du ciel ! n'ai-je pas entendu dire qu'en appelant un somnambule par son nom, on peut le faire mourir... ? Malheureux que je suis ! j'ai tué ce pauvre vieillard ; de ma vie je n'aurai un instant de repos. "

Lorsque les domestiques eurent emporté Daniel, le justicier prit le baron par la main, et, le conduisant vers la porte murée, lui dit : " Celui qui est tombé ici à vos pieds, baron Rodrigue, est l'assassin de votre père. "

Le baron resta pétrifié. V... continua : " Il est temps de vous dévoiler cet affreux secret, et de vous dire ce qui troublait le sommeil de ce misérable. Les paroles que vous avez fait retentir à ses oreilles sont les dernières que votre père ait prononcées. "

Tremblant et incapable de préférer une parole, le baron s'assit à côté du justicier, devant la cheminée. V... déploya le papier légué par Hubert, pour être lu après l'ouverture de son testament.

Wolfgang étant devenu, par la mort subite du vieux baron, maître du majorat, Hubert devint affreusement jaloux.

Les papiers renfermés dans le carton noir expliquaient tout. Ils contenaient une déclaration signée de Daniel, et sa correspondance avec Hubert. C'était Daniel qui l'avait invité à venir à Her..., et qui lui avait appris quelle somme immense on avait découverte dans les coffres du vieux baron. L'intendant brûlait du désir de se venger du jeune seigneur qui l'avait cruellement traité ; il attisait le feu de la haine et de la colère dans l'âme d'Hubert. Dans une des parties de chasse qu'ils entreprenaient tous deux au milieu des tourbillons de neige, ils résolurent la mort de Wolfgang.

Il faut en finir, murmura Hubert en regardant son fusil.

" Oui, il faut en finir, répéta Daniel, mais pas de la sorte. " Et il s'engagea à tuer le baron d'une telle manière qu'on n'entendrait pas le cri d'un coq.

Hubert, après avoir reçu la somme qu'il demandait, voulait partir pour échapper à toute tentation ; Daniel lui sella un cheval, mais au moment où il vit le baron prêt à s'éloigner, il lui dit d'une voix sombre : " Je pense que vous feriez bien de rester ici ; car, dans ce moment même, l'orgueilleux seigneur est enfoui sous les décombres de la tour. "

Daniel avait remarqué que

Wolfgang, poussé par la soif de l'or, se levait souvent au milieu de la nuit, et s'avançait vers la porte de la tour, au fond de laquelle il croyait voir les trésors dont Daniel lui avait parlé. Cette nuit-là, Daniel l'attendait ; dès qu'il le vit au bord du gouffre, il s'approcha de lui : le baron se retourna, et, lisant dans les yeux du traître l'expression de la vengeance, s'écria avec effroi : " Daniel ! Daniel ! que fais-tu ici à cette heure ? "

" Meurs, chien galeux, " murmura Daniel ; et d'un vigoureux coup de pied il le précipita dans l'abîme.

Epouvanté de cette affreuse découverte, le baron ne put trouver aucun instant de repos dans le château où son père était mort ; il se retira en Courlande, et ne revint chaque année qu'en automne à Her... C'était cette même découverte qui avait troublé l'esprit du jeune Hubert et l'avait forcé de fuir en Russie. "

Après avoir fait ce récit, mon grand-oncle, me prenant la main, me dit d'une voix émue : " Neveu, neveu, la fatale destinée qui pèse sur cette maison a aussi atteint la jeune femme. Deux jours après notre départ de Her..., le baron prépara une partie de traîneau ; il conduisit lui-même son épouse. A la descente d'un ravin, les chevaux s'emportent, écumant, se cabrent. "

Le vieux ! le vieux est derrière nous ! s'écria la baronne effrayée. Au même instant, le traîneau est renversé et la malheureuse femme expire. Jamais le baron ne se consolera, et jamais nous ne retournerons à Her... "

Mon oncle se tut. Je le quittai, le cœur déchiré. Le temps seul pouvait alléger ma douleur.

Des années s'étaient écoulées ; mon oncle reposait dans la tombe, et moi j'avais quitté ma patrie. Les orages de la guerre, qui ravageaient alors l'Allemagne, me poussèrent jusqu'en Russie. A mon retour, je passais, par une sombre nuit d'été, le long des bords de la mer Baltique ; tout à coup je vis s'élever une leur éclatante. " Postillon ! postillon ! m'écriai-je, d'où vient ce feu que nous voyons devant nous ? "

" Ce n'est pas du feu, répondit le postillon ; c'est le fanal de la tour de Her... "

En entendant prononcer ce nom, je vis reparaître à mes yeux l'image des jours d'automne que j'avais passés dans ce château. Je vis le baron, Séraphine et les deux vieilles tantes, avec leur figure ridée, leur robe de soie, leurs cheveux poudrés et frisés ; et moi, je me vis aussi soupirant, languissant, dans mon amour de jeune homme ; et au milieu de la tristesse que me donna ce souvenir je croyais entendre encore les vives plaisanteries de mon oncle.

Au lever du jour, je me trouvai à Her... ; je reconnus la maison de l'inspecteur du domaine, et je m'informai de lui.

" Avec votre permission, me répondit le maître de poste, il n'y a plus d'inspecteur du domaine ; c'est un bailliage royal, et M. le bailli est encore endormi. "

Je fis quelques autres questions, et j'appris que, depuis seize ans, le baron Rodrigue, propriétaire du majorat, était mort sans descendant, et que, d'après son institution, le domaine était échu à l'Etat.

Je pris le chemin du château ; il tombait en ruine. On avait employé une partie des matériaux à construire la tour du fanal ; et un paysan, qui sortait de la forêt et que j'interrogeai,

m'apprit qu'on parlait encore dans le pays de mystérieuses apparitions, et qu'au temps de la pleine lune on entendait encore sortir des décombres une voix lamentable.

Pauvre vieux imprévoyant Rodrigue ! quelle puissance funeste a détruit dans tes derniers rejetons la tige dont tu croyais avoir planté les racines pour l'éternité ?

PIN.

UNE INDUSTRIE NATIONALE VIGNOBLE BEASCONFIELD

Raisin Canadien cultivé à Beasconfield (Pointe-Claire) près de Montréal. Produit canadien incomparable. Les commencements remarquables d'une industrie qui a fait la fortune de la France. Expériences faites par des centaines de personnes de la culture de la Vigne Beasconfield.

RAISIN BEASCONFIELD Demandé partout.

Visites au Vignoble Beasconfield sollicitées par les propriétaires, MM. Menzies & Cie., étant toujours heureux de faire voir les résultats extraordinaires qu'ils ont obtenus, et de donner tous les renseignements désirés. Il y a toujours quelque un sur les lieux pour recevoir les visiteurs.

S'adresser par lettre à MM. MENZIES & CIE. Vignoble Beasconfield BEASCONFIELD (Pointe Claire) Au bureau à Montréal, } No. 15 rue Ste. Thérèse. } Montréal 23 Oct, 1880. aa-1

DÉMÉNAGEMENT.

Le soussigné a transporté son magasin de ferronneries, poêles etc., etc., de la rue Craig au

188 RUE NOTRE-DAME

Vis-à-vis la partie ouest du Palais de Justice.

L. J. A. SURVEYER 188 NOTRE - DAME Enseigne du Cadens d'Or

UN ARTICLE QUI VAUT SON ARGENT

Outre la certitude d'avoir un article parfaitement pur, sain et bon pour la santé, ceux qui achètent la poudre à boulanger et à pâtisseries appelée

COOK'S FREIND BAKING POWDER

ont plus plus pour leur argent que s'ils achetaient toute autre article de même nature.

En vente partout. Fabriquée seulement par

W. D McLAREN, 55 et 57 RUE DU COLLEGE. 23 avril aa

AVIS.

Les personnes désirant planter des vignes et des menus fruits sont priés d'envoyer leurs commandes de suite à Gallagher & Gauthier No 101 Rue St-François - Xavier, Montréal, propriétaires des Vignobles Beasconfield. Montréal 2 avril. jno

Credit Foncier Franco-Canadien.

Capital - - \$5,000,000

Président, l'honorable E. Duclerc, Sénateur (Paris) Vice-Prés. l'hon. J. A. Chapleau.

Bureau provisoire à Montréal : Credit Foncier Franco-Canadien. 114 Rue St. Jacques Montréal.

La Société fait des prêts hypothécaires à long terme avec amortissement et à court terme sans amortissement. Intérêt à six pour cent. Pour renseignements s'adresser au directeur

E. J. BARBEAU. Montréal 12 Février 1881